



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 21 décembre 2018 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est absent :

Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2018
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Nomination d'un Maire suppléant
 - 6.2 Nomination de membres – Comité consultatif environnement
 - 6.3 Nomination de membres – Comité de démolition
 - 6.4 Dépôt du registre annuel de déclaration des dons
 - 6.5 Avis de motion – Règlement numéro 2018-672 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2019
 - 6.6 Adoption – Projet de règlement numéro 2018-672 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2019
 - 6.7 Avis de motion – Règlement numéro 2018-673 relatif au traitement des élus municipaux
 - 6.8 Adoption – Projet de règlement numéro 2018-673 relatif au traitement des élus municipaux
 - 6.9 Approbation des programmes de prévention en matière de santé et sécurité au travail
 - 6.10 Approbation des réaffectations budgétaires



No de résolution
ou annotation

- 6.11 Fonds de roulement – Affectation d'une dépense
- 6.12 Comptabilisation de certaines dépenses non budgétées
- 6.13 Appel d'offres 2018-100 – Services professionnels d'architecture et d'ingénierie – Réhabilitation du garage municipal
- 6.14 Surplus accumulé non affecté – Affectation pour dépenses d'élection
- 6.15 Financement de règlements d'emprunt
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 316, 96, chemin Dupuis – Implantation d'un cabanon
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Anneaux de glace aux Lacs Masson et Dupuis – Partage des dépenses excédentaires réelles
- 10 Correspondance
 - 10.1 Aucun
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2018-12-176

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-177

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);



No de résolution
ou annotation

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 novembre 2018 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-178

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 21 décembre 2018 au montant de 178 374.33 \$ dont :

- 122 727.54 \$ sont des comptes payés;
- 55 646.79 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2018-12-179

6.1 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le mandat de Mairesse suppléante de Madame Christine Corriveau prend fin à la levée de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant, conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Christine Corriveau à titre de Mairesse suppléante et ce, jusqu'à la levée de la séance du mois de décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-180

6.2 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif environnement;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Anna Dupuis Zuckerman à titre de présidente du Comité consultatif environnement pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2019;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif environnement pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2019 :

- Madame Gail Cantor;
- Madame Christine Corriveau;
- Monsieur Pierre-Paul Côté;
- Madame Élisabeth Deschamps;
- Madame Edwidge Desjardins;
- Madame Natacha Garoute;
- Monsieur Richard Pelletier;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-181

6.3 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité de démolition;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Madame Christine Corriveau à titre de présidente du Comité de démolition pour une période de un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2019;



No de résolution
ou annotation

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2019 :

- Pierre Lussier;
- François Richer Lafèche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4 **DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DE DÉCLARATION DES DONNS**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclaration des dons.

6.5 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-672 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Lussier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2019.

2018-12-182

6.6 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-672 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations pour les services municipaux, les conditions de perception ainsi que les tarifs pour la fourniture de certains biens;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en mentionnant que le règlement a pour objectif d'établir les différentes compensations, taxes, frais, tarifs et échéances pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2018-672 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

6.7 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-673 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Lussier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2018-673 relatif au traitement des élus municipaux.

2018-12-183

6.8 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-673 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), la Ville d'Estérel, ci-après « la Ville », a adopté le 15 février 2018 le règlement numéro 2008-518 concernant le traitement des élus municipaux ainsi que le remboursement des dépenses encourues à des fins municipales;

CONSIDÉRANT que des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, de remplacer le règlement numéro 2008-518 tel qu'adopté par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en expliquant que le règlement a pour objectif d'établir la nouvelle rémunération des élus et le remboursement des dépenses encourues à des fins municipales;

CONSIDÉRANT que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2018-673 relatif au traitement des élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-184

6.9 **APPROBATION DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel doit mettre à jour ses programmes de prévention en matière de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT les programmes de prévention pour l'administration et pour les travaux publics dont copies sont jointes au livre des délibérations;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ADOpte les programmes de prévention en matière de santé et sécurité au travail mis à jour le 5 décembre 2018 pour l'administration et les travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-185

6.10 **APPROBATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaffecter certains postes budgétaires de l'exercice 2018 tel que le démontre un rapport émis par le Service de la trésorerie;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les réaffectations budgétaires telles qu'indiquées au rapport joint en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-186

6.11 **FONDS DE ROULEMENT – AFFECTATION D'UNE DÉPENSE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a procédé à l'acquisition d'un véhicule usagé pour le Service de protection;

CONSIDÉRANT que le coût relié à cet achat est de 22 807.27 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la trésorière à payer les factures de ce dossier à même le fonds de roulement, conformément aux dispositions de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu :

QUE le paiement de la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule usagé pour le Service de protection soit effectué à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel;

QUE le remboursement de cette dépense s'effectue sur une période de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2018-12-187

6.12 **COMPTABILISATION DE CERTAINES DÉPENSES NON BUDGÉTÉES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a effectué des dépenses d'investissement pour un montant maximum de 50 990.62 \$, lesquelles se détaillent comme suit :

<u>Problématique de drainage, chemin des Deux-Lacs</u>	
• Ministre des Finances – Contribution financière pour des pertes de milieux humides et hydriques	6 531.00 \$
• Institut des territoires – Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC	4 401.07 \$
• Équipe Laurence – Analyse des soumissions	377.95 \$
<u>Problématique de drainage, avenue de Versailles</u>	
• Équipe Laurence – Relevé topographique et plans et devis pour corriger la problématique	5 039.40 \$
• Équipe Laurence – Plans et devis pour construction, suivi avec l'entrepreneur et surveillance des travaux	5 826.81 \$
• David Riddell Excavation – Travaux	16 062.00 \$
<u>Poste de pompage – égoût</u>	
• Xylem – Pompe submersible	12 752.39 \$

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyer par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

FINANCE les dépenses d'investissement ci-haut mentionnées à même le surplus généré par les revenus excédentaires non budgétisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-188

6.13 **APPEL D'OFFRES 2018-100 – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE – RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la réhabilitation du garage municipal et a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de huit (8) entreprises pour ce projet;

CONSIDÉRANT que suivant les prescriptions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les municipalités doivent procéder par voie d'invitation écrite auprès d'au moins 2 entrepreneurs lors de l'octroi d'un contrat comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, soit 101 100 \$;

CONSIDÉRANT que le directeur général a été autorisé par la résolution numéro 2018-10-141 à procéder à un l'appel d'offres numéro 2018-100 et que les documents concernant cet appel d'offres ont été approuvés par la résolution numéro 2018-11-161;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions à 16 h 01 le 12 décembre 2018 et qu'une seule soumission, de Bellemare & Gilbert Architectes inc., fut reçue, laquelle contenait une offre de services et une offre de prix;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'offre de services a été jugée conforme suite à son analyse par le directeur général;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été créé afin de d'évaluer la soumission reçue et que l'offre de prix a été ouverte et se chiffre à 134 520,75 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut octroyer un contrat comportant une telle dépense sans procéder par appel d'offres public;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

REJETTE la soumission reçue de Bellemare & Gilbert Architectes inc. au montant de 134 520,75 \$ toutes taxes incluses;

RESCINDE l'appel d'offres 2018-100 et ce, pour, entre-autres, les raisons suivantes :

- selon les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, les contrats comportant une telle dépense doivent être octroyés suite à un appel d'offres public;
- le montant de la soumission dépasse largement le budget prévu par la Ville pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-189

6.14 **SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – AFFECTATION POUR DÉPENSES D'ÉLECTION**

CONSIDÉRANT qu'un montant de 3 500 \$ budgété en 2018 pour des dépenses d'élection n'a pas été dépensé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter le même montant pour les années 2019 et 2020 afin de créer une provision pour couvrir les dépenses d'élection de novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter ces montants au surplus accumulé affecté;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

AUTORISE une affectation au montant de 3 500 \$ à chaque année concernée et que cette affectation soit prise au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-190

6.15 **FINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

CONSIDÉRANT l'approbation par le MAMOT des règlements d'emprunt numéro 2018-666 et 2018-667, totalisant 39 800 \$;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville a la possibilité, conformément à l'article 563.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), pour tout emprunt de moins de 100 000 \$, de procéder elle-même à l'appel d'offre et à la négociation auprès des institutions financières pour le financement dudit emprunt;

CONSIDÉRANT que la Ville a négocié auprès de deux institutions financières, soit la Banque Nationale du Canada et Desjardins Entreprises - Laurentides pour un emprunt de 39 800 \$ et que les résultats sont les suivants, pour un taux fixe sur cinq (5) ans :

- Banque Nationale du Canada : 4.98 %
- Desjardins Entreprises - Laurentides : 5.15 %

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la Banque Nationale du Canada est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'emprunt au montant de 39 800 \$ de la Ville d'Estérel soit adjudgée à la Banque Nationale du Canada;

QUE le Maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2018-12-191

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 316, 96, CHEMIN DUPUIS – IMPLANTATION D'UN CABANON**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 316, soit le 96, chemin Dupuis;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet de régulariser l'implantation d'un cabanon situé à 6 mètres de la ligne avant (sud) alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 9 mètres dans cette marge et à 5.06 mètres de la ligne latérale (sud-ouest) alors qu'une marge de 6 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 0.94 mètre dans cette marge;

CONSIDÉRANT que le permis de construction numéro 2014-081 a été émis par le Service d'urbanisme pour la construction d'un cabanon;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-1203, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2018-0026 pour régulariser l'implantation d'un cabanon telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 6 décembre 2018 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2018-0026 pour régulariser l'implantation d'un cabanon telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2018-12-192

9.1 **ANNEAUX DE GLACE AUX LACS MASSON ET DUPUIS – PARTAGE DES DÉPENSES EXCÉDENTAIRES RÉELLES**

CONSIDÉRANT que les anneaux de glace aménagés sur les Lacs Masson et Dupuis constituent une infrastructure de l'Agglomération de Sainte-Marguerite—Estérel;

CONSIDÉRANT que les Villes d'Estérel et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ont convenu de partager toute dépense excédentaire raisonnable non budgétée réalisée pour le compte de ces anneaux de glace en date du 1^{er} avril 2019, au prorata de leur richesse foncière uniformisée respective;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

S'ENGAGE à défrayer sa part des dites dépenses excédentaires non budgétées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**



No de résolution
ou annotation


2018-12-193

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 28, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dyzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dyzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 21 décembre 2018**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Financière Banque Nationale	18-12-2018	8922	30 147.23 \$
Club Autoneige Blizzard	23-11-2018	9433	500.00 \$
Distribution EauxMax Enr.	23-11-2018	9434	228.00 \$
Éditions de Villers	23-11-2018	9435	172.46 \$
Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	23-11-2018	9436	5 000.00 \$
Groupe de sécurité Garda S.E.N.C.	23-11-2018	9437	15 152.19 \$
Journal Accès	23-11-2018	9438	362.17 \$
Juteau Ruel Inc.	23-11-2018	9439	220.25 \$
Palliaco	23-11-2018	9440	300.00 \$
Pétroles Goyer Ltée	23-11-2018	9441	3 447.27 \$
Société d'horticulture de Ste-Marguerite-Estérel	23-11-2018	9442	200.00 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	23-11-2018	9443	274.99 \$
Ville de Sainte-Adèle	23-11-2018	9444	182.31 \$
Société Alzheimer des Laurentides	23-11-2018	9445	200.00 \$
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	23-11-2018	9446	1 590.97 \$
Dicom Express	23-11-2018	9447	16.23 \$
Distribution EauxMax Enr.	23-11-2018	9448	232.00 \$
Groupe de sécurité Garda S.E.N.C.	23-11-2018	9449	7 440.81 \$
Hors Limite Inc.	23-11-2018	9450	5 000.00 \$
Lbel Inc.	23-11-2018	9451	778.57 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	23-11-2018	9452	2 711.48 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	23-11-2018	9453	568.37 \$
PG Solutions Inc.	23-11-2018	9454	172.46 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	23-11-2018	9455	402.41 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	23-11-2018	9456	225.75 \$
Ville de Sainte-Adèle	23-11-2018	9457	91.15 \$
Bell Canada	30-11-2018	Internet	1.28 \$
Bell Canada	30-11-2018	Internet	82.15 \$
Bell Canada	30-11-2018	Internet	540.94 \$
Hydro-Québec	30-11-2018	Internet	20.73 \$
Hydro-Québec	30-11-2018	Internet	69.97 \$
Hydro-Québec	30-11-2018	Internet	466.13 \$
Bell Mobilité	30-11-2018	Internet	420.00 \$
Mastercard Banque Nationale	30-11-2018	Internet	763.09 \$
Bell Canada	30-11-2018	Internet	82.15 \$
Bell Canada	30-11-2018	Internet	540.94 \$
Bell Canada	30-11-2018	Internet	500.14 \$
Hydro-Québec	30-11-2018	Internet	1 819.90 \$
Hydro-Québec	30-11-2018	Internet	2 527.71 \$
Supérieur Propane	30-11-2018	Internet	3 180.48 \$
Le Service de la perception retraite Québec	30-11-2018	Internet	1 503.44 \$
Fonds de solidarité FTQ	30-11-2018	Internet	5 011.02 \$
Revenu Québec	30-11-2018	Internet	392.34 \$
Revenu Canada	30-11-2018	Internet	2 306.07 \$
Revenu Canada	30-11-2018	Internet	6 404.12 \$
Revenu Québec	30-11-2018	Internet	19 730.07 \$
Syndicat canadien	30-11-2018	Internet	747.80 \$
Total payé			122 727.54 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 21 décembre 2018**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Artimon Consultants	21-12-2018	9458	2 989.35 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	21-12-2018	9459	290.55 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	21-12-2018	9460	22.98 \$
Compass Minerals Canada-Québec	21-12-2018	9461	2 542.94 \$
9309-9943 Québec Inc. (DRL Beaudoin)	21-12-2018	9462	107.41 \$
Équipe Laurence	21-12-2018	9463	6 063.10 \$
Eugène Francoeur	21-12-2018	9464	1 121.00 \$
Excavation R.B. Gauthier Inc.	21-12-2018	9465	669.56 \$
Fournitures de Bureau Denis	21-12-2018	9466	157.40 \$
Groupe de sécurité Garda S.E.N.C.	21-12-2018	9467	3 720.41 \$
Les Glissières Desbiens	21-12-2018	9468	6 806.53 \$
Globocam (Montréal) Inc.	21-12-2018	9469	990.25 \$
GrafX Évolution	21-12-2018	9470	1 034.77 \$
Isolation Majeau et Frère	21-12-2018	9471	1 782.11 \$
La Jardinière Sainte-Agathe Inc.	21-12-2018	9472	172.46 \$
H2Lab Inc.	21-12-2018	9473	131.07 \$
Leblanc Illuminations-Canada	21-12-2018	9474	980.17 \$
Machineries Saint-Jovite Inc.	21-12-2018	9475	332.15 \$
MuniConseil Avocats	21-12-2018	9476	1 027.59 \$
Pièces d'autos Prud'homme Inc.	21-12-2018	9477	440.29 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	21-12-2018	9478	1 412.90 \$
Sani-Dépôt	21-12-2018	9479	80.25 \$
SP Médical	21-12-2018	9480	91.75 \$
S.R.A.D. Communications Inc.	21-12-2018	9481	212.70 \$
Subaru Ste-Agathe	21-12-2018	9482	3 487.68 \$
Usinage Lac Masson Inc.	21-12-2018	9483	105.55 \$
Xylem Canada Company	21-12-2018	9484	15 367.13 \$
Équipements St-Germain Inc.	21-12-2018	9485	3 506.74 \$
Total à payer			55 646.79 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière